

# **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

## **BUDGET PRIMITIF 2024**

### **BUDGET PRINCIPAL**

**Pour rappel, le CCAS dispose d'un budget annexe financé en partie par le budget principal du CCAS. Il concerne la résidence autonomie « les Ursules ».**

L'arrêté du 19 décembre 2017 fixe l'instruction M22 comme étant l'instruction comptable de droit commun de tous **les établissements et services médico-sociaux** quelques soient leur activité, leur financement et leur gestionnaire. Ainsi la résidence autonomie « les Ursules » est sous la nomenclature comptable M22 depuis le BP 2019.

Ce budget annexe, rattaché au budget principal du CCAS, a pour vocation d'individualiser sur le plan budgétaire et comptable ce service car celui-ci relève du secteur médicosocial tel que défini dans l'article L312-1 du CASF et nécessite de pouvoir avoir une lisibilité propre.

Il reste néanmoins intégré aux comptes du CCAS puisque l'établissement n'est pas doté d'une personnalité morale, d'une construction juridique à part entière. Il est rattaché à la personne morale qu'est le CCAS. Ils peuvent néanmoins se partager du personnel ou des moyens. La quotité de ces moyens communs est alors retracée à proportion dans chacun des budgets concernés.

Le Budget Primitif 2024 du **budget annexe** a été voté lors du Conseil d'Administration du 25 octobre 2023 et transmis à l'autorité de tutelle, le Conseil Départemental.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	54 400.00	54 400.00
Fonctionnement	1 056 503.60	1 056 503.60
Totaux égaux 2 à 2	1 110 903.60	1 110 903.60

Ce budget 2024 est équilibré par une subvention d'équilibre du budget principal de 341K€.

<b>LE BUDGET PRINCIPAL 2024</b>
---------------------------------

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Administration a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2024.

Le BP 2024 est marqué par l'inflation et les augmentations de coûts de personnel à périmètre constant. Une partie des tarifs des différents services sera augmentée en conséquence.

Le budget de fonctionnement 2024 du budget principal du CCAS est de **1 850 716.32€** dont 40% de dépenses de personnel (742K€).

**Le besoin de financement municipal apparait en hausse de 13% (+165K€)** par rapport au BP 2023 pour un montant d'environ 1 476 021,92€.

Les différents services du CCAS :

## **I- LE POLE ADMINISTRATION GENERALE**

Ce pôle fonctionnel du CCAS regroupe :

- La direction, la coordination et le secrétariat général du service ainsi que le secrétariat du Conseil d'Administration,
- Les missions administratives et financières en lien avec les services fonctionnels de la commune,
- L'accueil général et l'orientation des publics. A noter que le CCAS, parmi d'autres services de la Ville, s'est engagé dans une démarche de certification Qualivilles dont l'objectif est de replacer l'utilisateur au cœur du service public. Elle devrait aboutir courant 2025.

Le service de l'administration générale assure également :

- La gestion des dossiers d'aides légales (hors personnes âgées), les élections de domicile.
- Le suivi de l'organisation des interventions à Atout Jeunes. Ce guichet unique destiné aux jeunes de 8 à 25 ans accueille des organismes publics et associations qui proposent des prises en charge multidisciplinaires autour des situations individuelles afin de définir une stratégie de prise en charge et d'accompagnement. Ce bien appartient à la Ville qui assure sa maintenance et l'encaissement des participations aux charges. Le CCAS organise l'occupation du bien et son entretien hebdomadaire.
- L'analyse des Besoins Sociaux sera réalisée pour le premier semestre 2024.

A noter qu'une partie des dépenses provisionnées sur ce service relève de l'ensemble des services du CCAS (hors budget annexe). Il s'agit notamment :

- les amortissements qui augmenteraient de 16K€ par rapport à 2023 (78K€),
- la refacturation par la Ville des frais de gestion de personnel par les ressources humaines (16.7K€),
- L'équilibre budgétaire du budget annexe. La subvention allouée à la résidence autonomie augmente de 94K€ (341K€ en 2024 contre 246K€ en 2023).

Le budget principal du CCAS voit également ses crédits impactés des charges de refacturation des personnels entre le budget principal et le budget annexe :

- Ainsi le coût des agents salariés par le budget annexe mais intervenant également pour le budget principal lui seront refacturés :

⇒ 16,7K€ de dépenses au budget principal : 1,3K€ sur le budget du Pôle Animations Seniors, 1,3K€ sur le service aux seniors, 2K€ pour le service de livraison de repas à domicile et 12K€ sur la Résidence du Manège. L'équivalent apparaît en recettes sur le budget annexe.

- L'inverse est également valable. Le coût des agents salariés par le budget principal mais intervenant également pour les Ursules seront également refacturés :

⇒38,5K€ en recettes sur le budget principal (22,9K€ sur l'administration générale et 15,6K€ sur le pôle animations seniors) et l'équivalent apparait en dépenses sur le budget annexe.

**Le personnel** en charge de l'administration générale demeure à périmètre constant mais comme pour les autres services est impacté des différentes revalorisations intervenues en 2023 (SMIC, point d'indice) et celles à venir en 2024 (CNRACL, indemnité de résidence, ...).

Ce pôle centralise également les dispositifs facultatifs suivants :

- **Les subventions aux associations**

Le budget alloué en faveur des associations à caractère social diminue de 10K€ (108K€) afin de le mettre en adéquation avec les demandes et la réalité des attributions des dernières années faites par le Conseil d'Administration.

Les critères du soutien aux associations sont leur caractère social, leur vocation à être financé par une collectivité ; rapporté à leur intervention en faveur des Thononais.

- **Le Programme de Réussite Educative**

Les dépenses directes du Programme de Réussite Educative rattaché au dispositif de réussite éducative du service Education Jeunesse de la Ville demeure à l'identique.

Par ailleurs, une meilleure intégration de cette action au sein de ce service de la Ville permet dorénavant de réorganiser les temps de travail des collaborateurs affectés à cette mission en les mutualisant avec les autres actions de réussite éducative. Le poste d'assistante passe ainsi d'un temps non complet de 26h45 à 17h30 (soit une diminution de 3,3K€) et celui de référent de parcours n'est plus nécessaire (-16.8K€).

A noter que les personnels permanents du dispositif de réussite éducative (coordinateur et assistante) sont à 100% sur le tableau des effectifs et sur le budget du CCAS. Ainsi le CCAS paye les agents à 100% mais la répartition étant évalué à 50% sur le PRE, et à 50% sur le service éducation, la Ville rembourse en fin d'année la quote-part due, générant ainsi une recette de 36,7K€.

Les subventions, essentiellement de l'Etat, demeurent à l'identique (32K€)

- **Les jardins familiaux**

La commune dispose de 161 parcelles sur trois sites. Ces jardins ont pour objectifs de favoriser les liens sociaux, intergénérationnels et interculturels, d'appliquer les principes de responsabilité, de solidarité, de citoyenneté, de consommer des fruits et des légumes sains, de pratiquer un jardinage respectueux de l'environnement, de développer la biodiversité, de promouvoir et développer l'utilisation de produits et de méthodes naturels par les échanges des savoirs,...

Afin de réduire la dispersion géographique générant des déplacements individuels les occupants des parcelles, à chaque libération, se voient proposer une ré attribution sur un site plus proche de leur lieu de résidence pour ceux qui le souhaiteraient. A défaut d'une suite

favorable donnée par un attributaire, la parcelle libérée est soumise à attribution en prenant en compte dorénavant le lieu d'habitation en plus des critères déjà existants.

○ **Les paniers solidaires**

Le CCAS propose également 25 paniers solidaires par semaine en faveur des familles avec enfants et personnes seules afin de favoriser l'accès à une alimentation régulière de qualité pour les Thononais en situation de précarité en proposant à tarif préférentiel des légumes bio cultivés par l'association « Pousses d'Avenir » qui se voit octroyer une subvention de 4 200€ annuelle.

## **II- LE LOGEMENT**

○ **Le logement social**

La collectivité est réservataire d'un certain nombre de logement chez les bailleurs sociaux en contrepartie de sa participation financière à la construction. Le CCAS propose des candidats aux bailleurs sur ce contingent.

Pour cela, le service est porteur d'une commission dite « des priorités » organisée mensuellement avec les partenaires locaux (Cllaj, Résidences Sociales, Conseil Départemental,...). Cette commission permet de proposer au relogement des ménages sur le parc social dont la situation est fragilisée suite à un accident de la vie, sans nécessité d'accompagnement soutenu, ni de prise en charge spécifique et ayant de faibles ressources. Ces ménages sont orientés par les travailleurs sociaux.

A noter que depuis la loi Egalité Citoyenneté du 27 janvier 2017, l'ensemble des réservataires doit consacrer 25% des attributions aux ménages relevant des publics prioritaires tels que définis par l'Etat.

Le service assure l'enregistrement des demandes de logements sociaux. Ainsi le CCAS est répertorié comme guichet enregistreur dans le cadre du Système Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIADL niveau II) en plus du niveau I qui vise à informer les usagers sur les démarches à formaliser pour faire une demande de logement social.

○ **Les logements d'insertion**

Le service assure la gestion de 6 logements temporaires d'insertion en faveur de personnes seules rencontrant des difficultés sociales. Cet outil financé en partie par l'Etat (Allocation Logement Temporaire), permet dans le cadre du parcours résidentiel du demandeur, de proposer au relogement des personnes préparées à l'accès à un logement de droit commun. Il fait partie du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) dispositif d'Etat visant à centraliser par un opérateur départemental unique (la Croix Rouge) l'offre d'hébergement avant le droit commun.

○ **Les obligations légales communales en matière de logement**

Le service répond aux obligations communales légales :

- sur les logements non décents en partenariat avec le service Espace Public et Cadre de vie.

- sur les visites de regroupement familial, lors desquelles la collectivité s'assure, à la demande de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, des conditions minimales de confort et d'habitabilité des logements dans lesquelles un étranger non européen souhaite faire venir sa famille.

### **III – LES AIDES et LA PRECARITE**

Les CCAS doivent obligatoirement intervenir dans le cadre de la lutte contre les exclusions mais les modalités restent libres. Le CCAS de Thonon intervient de la manière suivante :

#### **○ Facilité l'accès aux soins**

Le CCAS est partenaire du Programme d'Accès aux Soins de Santé porté par les Hôpitaux du Léman dans le cadre de lois relative à la lutte contre les exclusions.

De plus, à la demande de travailleurs sociaux, des délégations de paiement permettent d'avancer les frais pour les soins de première nécessité (convention avec la CPAM).

Enfin, un contrat de mutuelle permet à des usagers ne pouvant bénéficier de dispositifs existants tels que la couverture maladie universelle complémentaire ou la Complémentaire Solidarité Santé, d'avoir accès à une couverture maladie complémentaire. Ce dispositif sera revu courant 2024.

#### **○ Les secours**

Les secours sont attribués en priorité aux personnes isolées, de façon subsidiaire après épuisement de toute autre possibilité d'aide ou en complémentarité et en fonction des critères définis par le Conseil d'Administration. Ces secours financiers prennent la forme de règlement de facture, d'avances remboursables ou non, et d'aides en nature (bons de transport, bons alimentaires). Ils doivent être sollicités par les travailleurs sociaux.

#### **○ L'aide au transport**

Il s'agit de faciliter les déplacements en faveur des personnes handicapées en prenant en charge selon les ressources des personnes, une partie du coût des bus du réseau STAR'T.

#### **○ L'accueil de jour**

A noter que depuis l'automne 2022, le CCAS met à disposition d'une association désignée par l'Etat, COALLIA, un bien réhabilité lui appartenant situé au 32 avenue des Vallées à Thonon, pour y organiser un accueil de jour en faveur des publics en grande précarité. Le loyer de location du bien mis à disposition pour ce service est pérennisé (16,2K€) et les travaux effectués en 2023 donneront lieu à de la FCTVA à hauteur de 46.8K€ (recettes de fonctionnement et recettes d'investissement).

### **IV – LES PERSONNES AGEES**

Le CCAS développe une politique sociale de prévention de la dépendance et du risque d'isolement. L'ensemble des services est centralisé à **ATOUT SENIORS**, impasse du manège qui agit au quotidien pour aider les retraités thononais à rester autonome en favorisant :

#### **○ Le maintien du lien social et de l'autonomie**

Les activités organisées par le Pôle Animations Seniors visent à favoriser le lien social, renforcer la prévention de la dépendance et du risque d'isolement, et aussi prendre du plaisir

par ses loisirs au quotidien. Le Pass' Seniors permet aux personnes âgées de bénéficier de l'ensemble des activités à un tarif adapté selon les ressources. Il permet également d'accéder à des équipements municipaux (médiathèque et à la plage municipale) à des tarifs préférentiels ainsi qu'à des actions organisées par des associations locales (Dimanches Musicaux des Heures claires,...) ou aux thermes (Valvital).

En 2024 est prévu le recrutement d'un service civique « solidarité seniors » afin de renforcer l'équipe et d'approfondir le travail engagé en faveur des personnes isolées. Par ailleurs les agents chargés de prévention ne seraient plus à temps partiel mais à temps plein. Les dépenses de personnel augmenteraient de 7,4 K€.

Après quelques années marquées par la crise sanitaire, le service a vu son nombre d'adhérents augmenter de manière conséquente depuis la rentrée 2023. Les recettes prévisionnelles sont ainsi augmentées de 20K€.

- **La centralisation des obligations légales en faveur des seniors**

Ce service est le lieu de dépôt des demandes d'aides sociales, et assure la mise en place du Plan Canicule mais également l'orientation et l'information auprès des personnes âgées et de leur entourage.

- **Le maintien à domicile**

Le service de repas livrés à domicile propose des menus adaptés aux seniors pour chaque jour de la semaine. Les repas, composés de 5 composantes, sont livrés le jour même de la consommation le matin, du lundi au samedi. Une collation est offerte pour le soir. L'ensemble des composants est payé directement par le convive auprès du délégataire. La différence entre le coût du repas et le chiffre d'affaire du délégataire est réglée par la Ville et donne lieu à une refacturation au CCAS. A noter par ailleurs que l'année 2024 sera impactée de l'indemnisation due à l'inflation à hauteur de 66K€ pour cette prestation.

Le personnel en charge de la livraison demeure à la charge du CCAS pour un montant de 208K€.

A noter que le restaurant de la résidence « les Ursules » est ouvert à tout retraité de Thonon qui souhaite partager un moment convivial sur le temps du déjeuner plutôt que de rester seul à son domicile. Il est ouvert chaque midi, 7 jours/7.

- **Des logements adaptés**

La résidence du Manège propose 12 logements de droit commun en faveur des retraités Thononais en centre ville, proche des commodités. Le budget alloué aux fluides augmente de 3K€ en 2024 et les recettes sont réévaluées à la hausse en fonction du réalisé 2023 et l'augmentation de la redevance proposée.

## **LE BUDGET PRINCIPAL :**

⇒ **En FONCTIONNEMENT,**

L'ensemble des actions portées par le budget principal du CCAS nécessite le soutien financier de la commune via **une subvention d'équilibre 1 476 021.92€ soit une augmentation de 12,63% par rapport à 2023** (plus 165 506.10€).

⇒ **En INVESTISSEMENT,**

Les dépenses en 2024 (28K€) sont principalement constituées de crédits récurrents : remplacement de mobiliers et de matériels pour les logements d'insertion (5,5K€) et de travaux à la résidence du Manège (8,5K€), de cautions locatives, et de remplacement de matériel informatique (1,3K€).

Les recettes (126,2K€), principalement liées aux amortissements (78K€) et à la FCTVA (46,8K€), permettent de financer les dépenses de 2024.

L'équilibre budgétaire (92,2K€) sera imputé sur une ligne travaux sur l'accueil de jour pour d'éventuels compléments de travaux à réaliser.

## VUE D'ENSEMBLE (dépenses et recettes réelles)

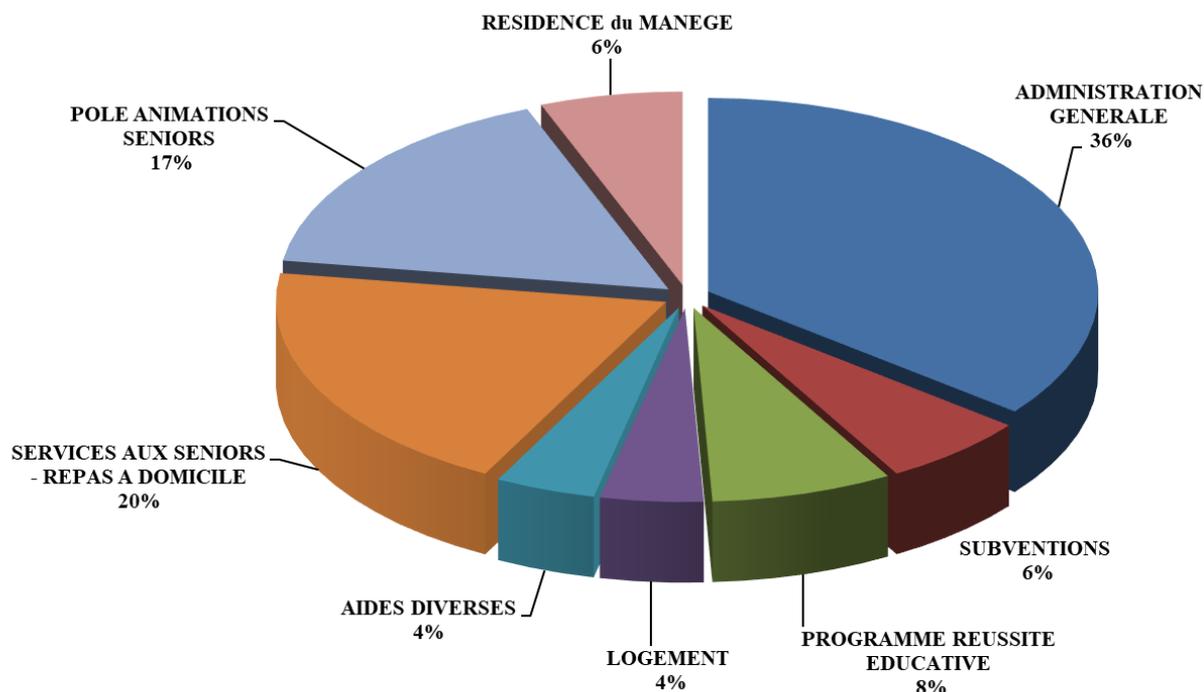
### EN FONCTIONNEMENT :

#### DEPENSES ET RECETTES REELLES PAR ACTIVITES AVEC VENTILATION DU PERSONNEL

FONCTIONNEMENT	Personnel	Autres charges hors opérations d'ordre	Total dépenses de fonctionnement	%	Recettes hors opérations d'ordre	%	Résultat de fonctionnement	%
ADMINISTRATION GENERALE	193 641,31	437 682,32	631 323,63	35,61%	56 417,96	15,06%	-574 905,67	41,12%
SUBVENTIONS	0,00	107 956,00	107 956,00	6,09%	0,00	0,00%	-107 956,00	7,72%
PROGRAMME REUSSITE EDUCATIVE	98 520,91	34 848,00	133 368,91	7,52%	68 860,46	18,38%	-64 508,45	4,61%
LOGEMENT	55 259,23	20 506,00	75 765,23	4,27%	28 510,00	7,61%	-47 255,23	3,38%
AIDES et PRECARITE	12 143,22	61 685,00	73 828,22	4,16%	72 300,00	19,30%	-1 528,22	0,11%
SERVICES AUX SENIORS, REPAS A DOMICILE	230 179,19	119 305,10	349 484,29	19,71%	1 200,00	0,32%	-348 284,29	24,91%
POLE ANIMATIONS SENIORS	170 565,05	125 584,84	296 149,89	16,71%	69 365,98	18,51%	-226 783,91	16,22%
RESIDENCE DU MANEGE	4 773,27	100 066,89	104 840,16	5,91%	78 000,00	20,82%	-26 840,16	1,92%
<b>TOTAUX</b>	<b>765 082,17</b>	<b>1 007 634,15</b>	<b>1 772 716,32</b>	<b>100,00</b>	<b>374 654,40</b>	<b>100,00</b>	<b>-1 398 061,93</b>	<b>100,00</b>

Dépenses 2024 :	1 772 716,32 €
Opération d'ordre :	78 000,00 €
<b>Total dépenses 2024 :</b>	<b>1 850 716,32 €</b>
Recettes 2024 :	374 654,40 €
Opération d'ordre :	40,00 €
<b>Total recettes 2024 :</b>	<b>374 694,40 €</b>
<i>Différence = Subvention de la Ville 2024</i>	<i>1 476 021,93 €</i>
Dépenses totales 2023 :	1 544 635,53 €
Opération d'ordre :	62 000,00 €
<b>Total dépenses :</b>	<b>1 606 635,53 €</b>
Total recettes :	296 119,71 €
Opération d'ordre :	40,00 €
<i>Différence = Subvention de la Ville 2023</i>	<i>1 310 475,82 €</i>

## Répartition des dépenses du BP 2024



→ 42% des dépenses du CCAS sont consacrés à l'aide apportée aux personnes âgées sous la forme de :

- ✓ Résidence (« le Manège »)
- ✓ Actions de prévention et lien social
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Information et orientation des usagers
- ✓ Repas à domicile
- ✓ Aide légale

→ 36 % correspond aux charges d'administration générale dont 54% de subvention d'équilibre en faveur du budget annexe.

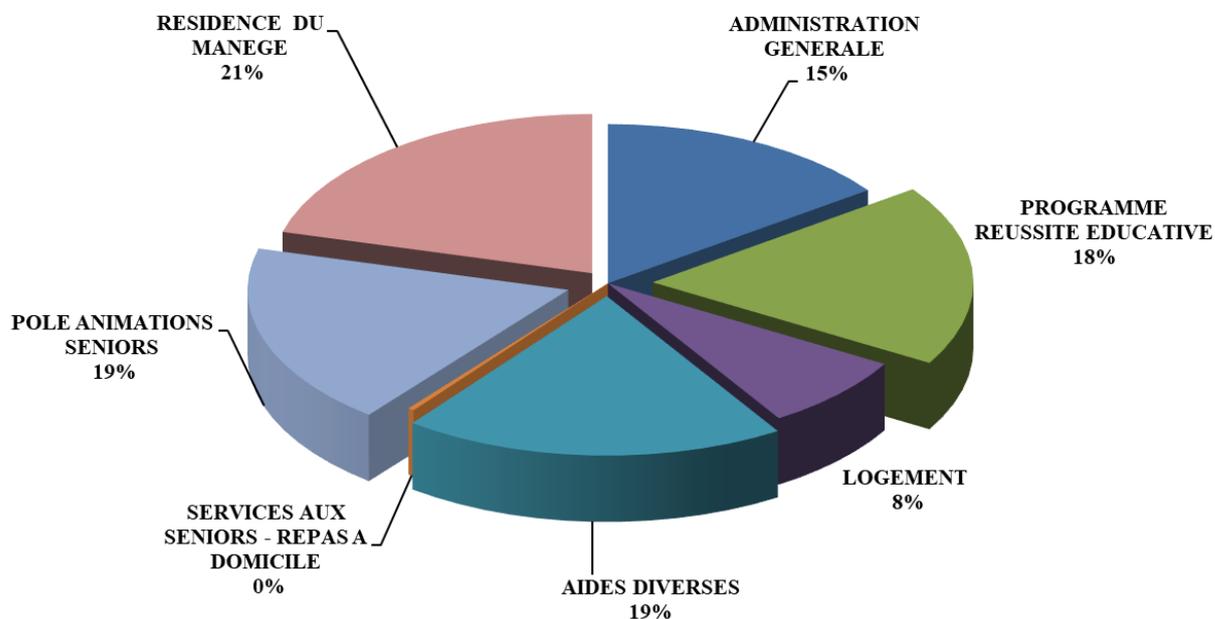
→ 8% des dépenses sont consacrés au Programme de Réussite Educative

→ 6% aux subventions.

→ 4 % sont consacrés aux aides et secours divers et lutte contre la précarité

→ 4 % sont consacrés aux activités du service logement

## Répartition des recettes du BP 2024



→ 40% des recettes concernent le secteur des personnes âgées. Elles sont liées :

- à l'encaissement de redevances des Résidence du Manège,
- à des encaissements de prestations du Pôle Animations Seniors.

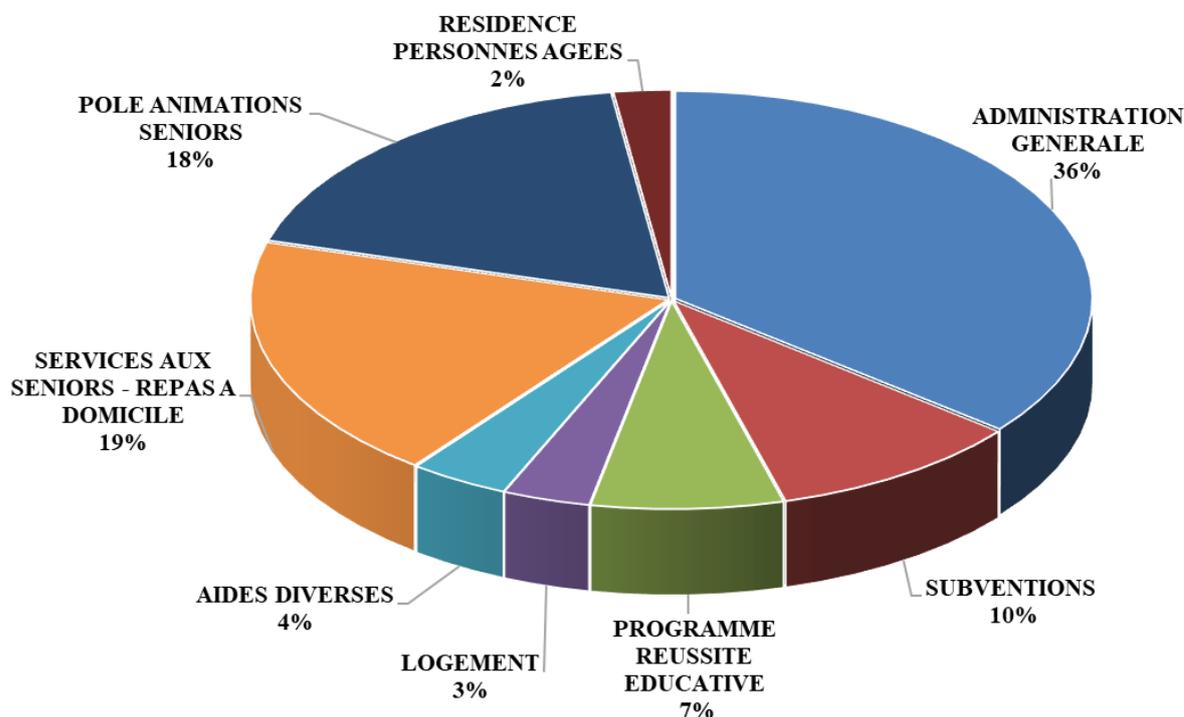
→ 19 % des recettes d'aides diverses sont issues des aides.

→ 18 % des recettes sont issues des allocations d'Etat relatives au Programme de Réussite Educative

→ 15% des recettes sont impactées sur l'administration générale et liées en partie à la subvention de la Ville qui met à disposition du personnel au CCAS à hauteur de 40% des recettes. Les autres recettes de ce secteur sont liées à la mise à dispositions de jardins familiaux.

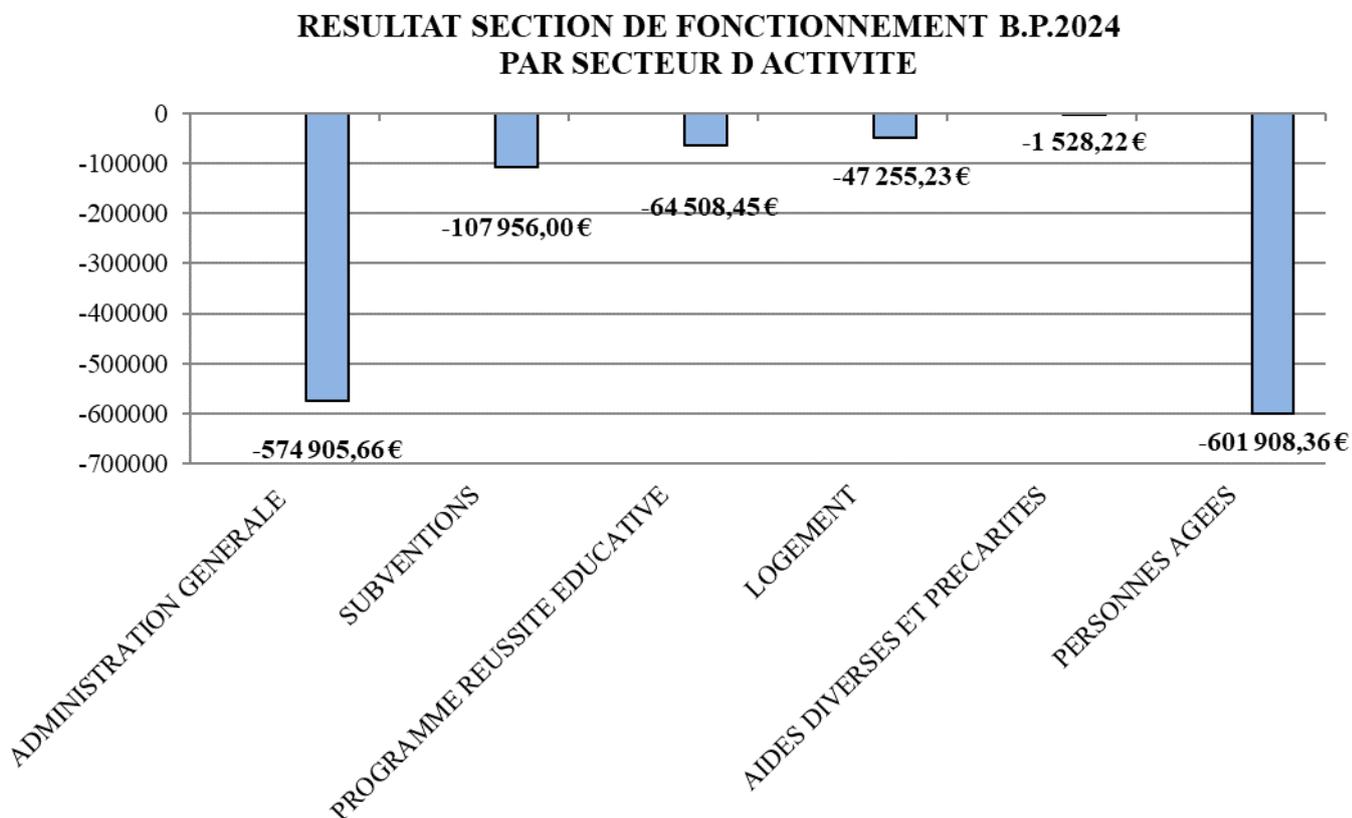
→ 8% des recettes viennent du secteur du logement d'insertion liées en partie à la participation des usagers dans le cadre des logements temporaires mais aussi à la subvention de la CAF concernant l'Allocation Logement Temporaire.

## Répartition du résultat du BP 2024

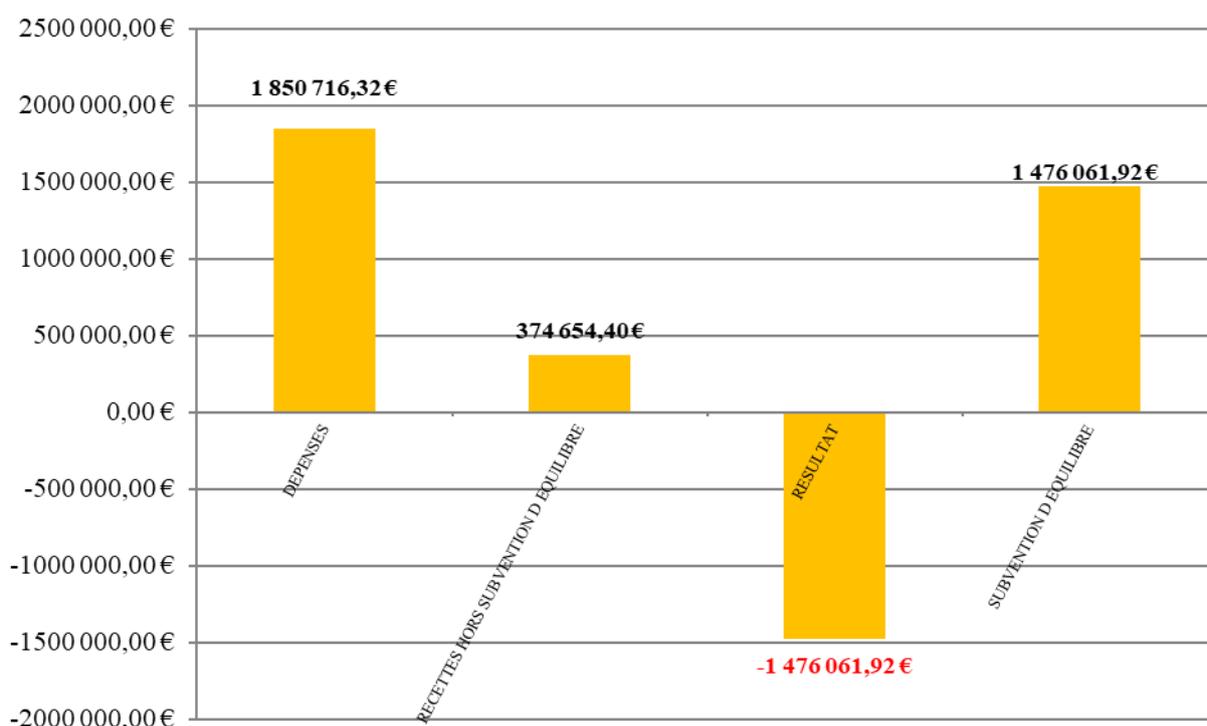


- ➔ 43% du résultat du BP 2024 sont consacrés à l'aide apportée aux personnes âgées.
  - 25% pour le service aux séniors et repas à domicile
  - 16% aux actions de prévention
  - 2% à la résidence du Manège
- ➔ 5% sont consacrés au Programme de Réussite Educative
- ➔ 3% sont consacrés aux activités du service logement.
- ➔ le solde de 41% pour les charges d'administration générale comprenant les subventions.

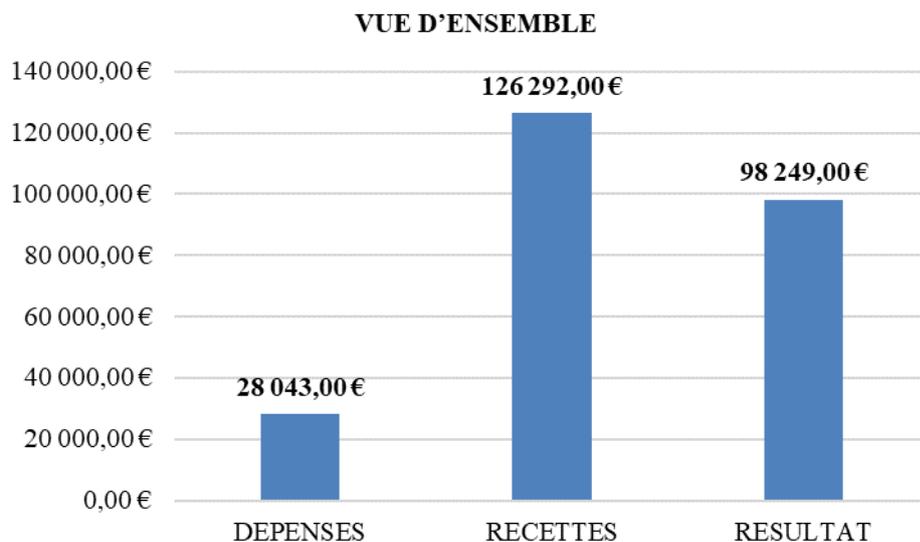
## Vue d'ensemble



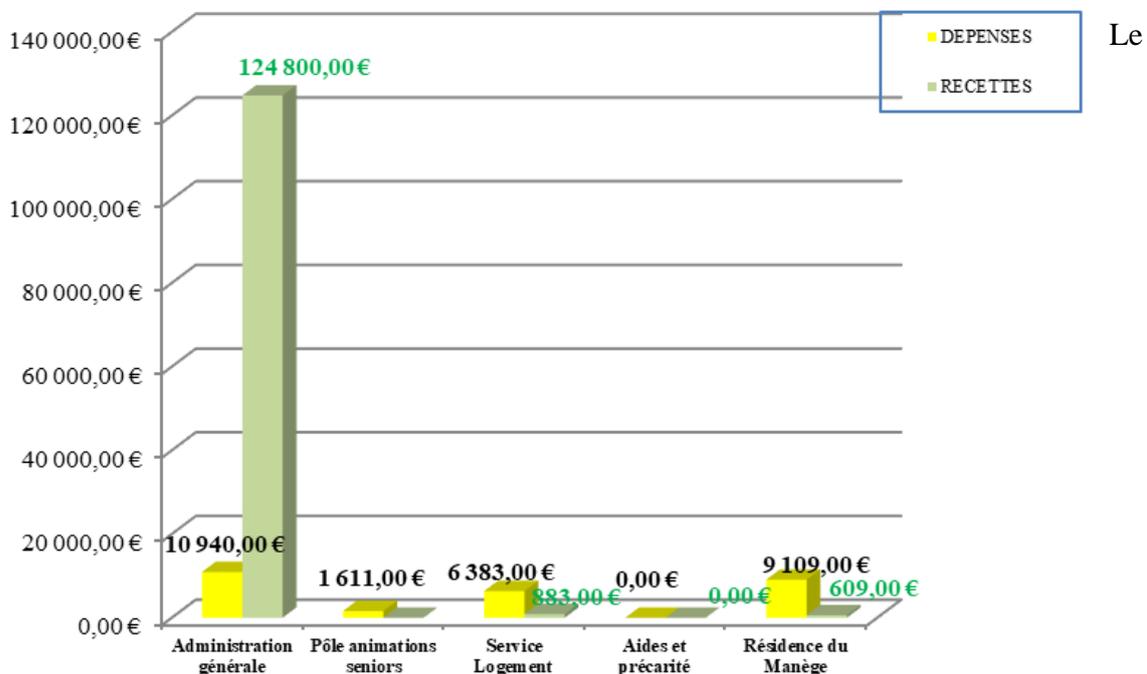
Le budget principal du CCAS s'équilibre par la subvention versée par la Ville (1 476 021,92€).



## EN INVESTISSEMENT :



En 2024, les recettes prévisionnelles (126.2K€) sont supérieures aux dépenses prévisionnelles.(28K€). L'équilibre de la section d'investissement (98.2K€) sera réalisé à partir de ces recettes.

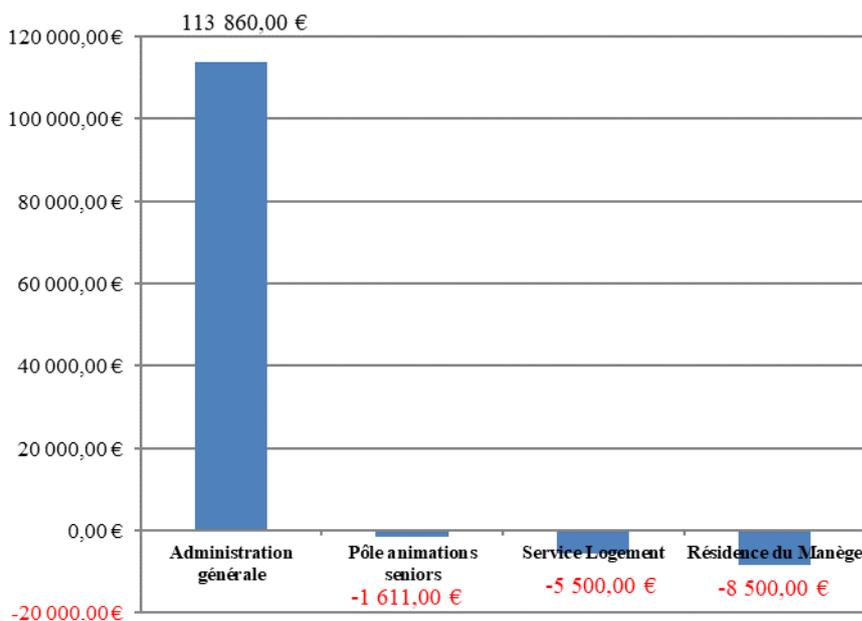


Budget d'investissement 2024 est ainsi équilibré et ne donne pas lieu à une subvention d'équilibre de la Ville.

Les recettes proviennent à 99% de l'administration générale. Elles sont issues essentiellement des amortissements (78K€) et à la FCTVA (46.8K€).

Les dépenses prévisionnelles sont issues principalement du pôle animations seniors (13K€), des logements d'insertion (8,4K€), de la Résidence du Manège (9K€) et de changement de matériel informatique (1,3K€). L'accueil de jour bénéficie de l'équilibre budgétaire (34,8K€).

**Répartition du résultat d'investissement prévisionnel 2024**



## BUDGET PRINCIPAL

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	126 292,00 €	126 292,00 €
Fonctionnement	1 850 716,32 €	1 850 716,32 €
Totaux égaux 2 à 2	1 977 008,32 €	1 977 008,32 €

## DETAIL PAR SERVICE

avec ventilation du personnel

### POLE ADMINISTRATION GENERALE

FONCTIONNEMENT	Personnel	Autres dépenses	TOTAL DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>TOTAL</b>	<b>292 162,21</b>	<b>658 486,32</b>	<b>980 648,53</b>	<b>125 318,42</b>	<b>- 825 330,12</b>
Administration générale	193 641,31	515 682,32	709 323,63	56 457,96	-652 865,67
Subventions	0,00	107 956,00	107 956,00	0,00	-107 956,00
Programme Réussite Educative	98 520,91	34 848,00	133 368,91	68 860,46	- 64 508,45

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat	RESULTAT SECTIONS CONFONDUES
<b>TOTAL</b>	<b>10 940,00</b>	<b>124 800,00</b>	<b>113 860,00</b>	<b>- 711 470,12</b>
Administration générale	10 940,00	124 800,00	113 860,00	-539 005,67
Subventions	0,00	0,00	0,00	-107 956,00
Programme Réussite Educative	0,00	0,00	0,00	-64 508,45

Composition	Fonctions	Nom	Statut	Grade	Temps de travail
	Directrice	CROSET Stéphanie	Titulaire	attaché	complet
	Assistante	SONZINI Sylvie	CDD	rédacteur	TNC 25h/s
	Accueil-domiciliations	DORCIER Véronique	Titulaire	adjt adm.	80%
	Comptabilité	LEPOUTRE Sylvie (En ALD)	Titulaire ville	adjt adm prin. 1ere cl.	50%
	Aides légales, jardins, comptabilité	ABADI Majid	Titulaire ville	adjt adm.prin. 1ere cl.	75%
	Entretien de domiciliation	GALLAY Sandrine	Titulaire	adjt adm.	15%
	Entretien	YILDIZ Ayse	CDD	agent technique	30%
	Coordinateur PRE	AIBOUT Nadia	CDD	Animateur prin. 1ere cl.	complet
	Administration PRE	MONTEBAULT Christine	CDD	adjt adm.	TNC 17h30
	animations PRE	Vacataires	CDD		0,55 ETP
					<b>soit : 6,19 ETP</b>

**Locaux** Bureaux CCAS - 5 bis place de l'Hôtel de Ville – Location à la Ville

#### Activités

- ✓ **Accueil** Accueil et orientation des usagers
- ✓ **Elections de domicile** Suivi des domiciliations et remise du courrier aux usagers
- ✓ **Missions institutionnelles** Direction, coordination et secrétariat des Conseils d'administration
- ✓ **Gestion financière** Elaboration et suivi des budgets  
Gestion dépenses et recettes  
Constitution et suivi des dossiers des demandes de subventions
- ✓ **Aides Légales** Instruction des dossiers d'aides sociales liés au handicap

- ✓ **Jardins familiaux** 49 à Champerges – 72 au Genevray – 40 au Morillon  
Attribution – gestion administrative et respect du règlement.  
Encaissement de la participation financière des bénéficiaires.
- ✓ **Paniers solidaires** Attribution et suivi.
- ✓ **Programme de Réussite  
Educatif** Support administratif. La mise en place et le suivi des actions sont  
assurés par le service Education- Jeunesse de la Ville

## SERVICE LOGEMENT

FONCTIONNEMENT	Personnel	Autres dépenses	TOTAL DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>TOTAL</b>	<b>55 259,23</b>	<b>20 506,00</b>	<b>75 765,23</b>	<b>28 510,00</b>	<b>-47 255,23</b>
Logements temporaires	13 788,26	19 758,00	33 546,26	28 510,00	-5 036,26
Service Logement	41 470,97	748,00	42 218,97	0,00	-42 218,97

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat	RESULTAT SECTIONS CONFONDUES
<b>TOTAL</b>	<b>6 383,00</b>	<b>883,00</b>	<b>- 5 500,00</b>	<b>-52 755,23</b>
Logements temporaires	6 383,00	883,00	- 5 500,00	- 10 536,26
Service Logement	0,00	0,00	0,00	- 42 218,97

Composition	Fonctions	Nom	Statut	Grade	Temps de travail
	responsable logement	GALLAY Sandrine	titulaire	Adjoint admini	85%
	Chargée du Guichet unique	DORCIER Véronique	titulaire	Adjoint admini	50%
	Entretien logt temp.	YILDIZ Ayse	CDD	Agent technique	1h/sem
					<b>soit : 1,36 ETP</b>

**Locaux/Moyens** 2 bureaux au CCAS loués à la Ville  
 Logements temporaires : 6 logements au Chante Coq (ALT) location Léman Habitat

### Activités Principales

- ✓ Gestion technique, administrative et financière des logements temporaires d'insertion,
- ✓ Animer et/ou participer aux réflexions liées au logement en partenariat avec les acteurs de terrain,
- ✓ Proposer des candidats sur le contingent communal et sur les remises à disposition de contingent par d'autres bailleurs,
- ✓ Informer les usagers sur les demandes de logements sociaux (SIADL niveau I),
- ✓ Enregistrer les demandes de logement social (SIADL niveau II),
- ✓ Intervention autour du logement non décent en lien avec le service environnement,
- ✓ Proposition budgétaire et suivi,
- ✓ Réaliser les enquêtes « logement » dans le cadre du regroupement familial,
- ✓ Animation de la commission communale dite « des priorités ».

## AIDES DIVERSES & PRECARITE

FONCTIONNEMENT	Personnel	Autres dépenses	TOTAL DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>TOTAL</b>	<b>12 143,22</b>	<b>61 685,00</b>	<b>73 300,00</b>	<b>-1 528,22</b>	<b>- 1 528,22</b>
Transport Personnes Handicapées	443,61	3 500,00	3 943,61	0,00	- 3 943,61
Secours et assistance	3 270,93	12 450,00	15 720,93	0,00	- 15 720,93
Santé	8 428,68	42 765,00	51 193,68	9 300,00	- 41 893,68
Accueil de jour	0,00	2 970,00	2 970,00	63 000,00	60 030,00

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat	RESULTAT SECTIONS CONFONDUES
<b>TOTAL</b>	<b>98 249,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 528,22</b>
Transport Personnes Handicapées	0,00	0,00	0,00	- 3 943,61
Secours et assistance	0,00	0,00	0,00	-15 720,93
Santé	0,00	0,00	0,00	-41 893,68
Accueil de jour	98 249,00	0,00	0,00	60 030,00

Composition	Fonctions	Nom	Statut	Grade	Temps
	Santé, Transport personnes handicapées	ABADI Majid	Titulaire Ville	adjt administratif	22%
	Secours et assistance	DORCIER Véronique	Titulaire Ville	adjt administratif	12%
					<b>Soit : 0,34 ETP</b>

**Locaux/Moyens** bureaux au CCAS

### Activités

- ✓ **Accès aux soins** Aides : délégation de paiement et mutuelle  
Partenariat avec les Hôpitaux du Léman sur la Permanence d'Accès aux Soins de Santé
- ✓ **Transports** Aides au transport pour les personnes handicapées
- ✓ **Secours et assistance** Aides financières (à des tiers, remboursables)  
Aides en nature (bons alimentaires, de train, de car, bons essence)

## POLE ANIMATIONS SENIORS

FONCTIONNEMENT	Personnel	Autres dépenses	TOTAL DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
TOTAL	170 565,05	125 584,84	296 149,89	69 365,98	- 226 783,91

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat	RESULTAT SECTIONS CONFONDUES
TOTAL	1 611,00	0,00	-1 611,00	- 228 394,91

Composition	Fonctions	Nom	Statut	Grade	Temps
	responsable	DUCRET Francine	Titulaire	Rédacteur	45%
	inscriptions - secrétariat	BECQ Emilie	Titulaire	Adjt administratif	complet
	Chargée de prévention	MERMIN Carine	Titulaire	Cadre d'emploi des animateurs territoriaux	complet
	Chargée de prévention	X	Titulaire	Adjt animation	complet
	Service civique	X	CDD		0,14 ETP
	1 intervenant	JOUSSE Anne	vacataire	Intervenant animation	0,07 ETP
	Entretien	HACENE Salima	Titulaire	Agent technique	40%
				<b>soit :</b>	<b>4,06 ETP</b>

<b>Locaux/Moyens</b>	Locaux 8, Impasse du Manège – THONON - Location SCIC-Habitat bail emphytéotique (=>2042) sauf extension (véranda) qui appartient à la Ville.
----------------------	--

<b>Activités</b>	Actions de prévention de l'isolement social et de la perte d'autonomie pour les retraités
------------------	---

## SERVICE AUX SENIORS

FONCTIONNEMENT	Personnel	Autres dépenses	TOTAL DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>TOTAL</b>	<b>230 179,19</b>	<b>119 305,10</b>	<b>349 484,29</b>	<b>1 200,00</b>	<b>-348 284,29</b>
Administration	23 274,37	11 197,84	34 472,21	0,00	-34 472,21
Portage de repas à domicile	206 904,82	108 107,26	315 012,08	1 200,00	-313 812,08

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat	RESULTAT SECTIONS CONFONDUES
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-348 284,29</b>
Administration	0	0	0	-34 472,21
Portage de repas à domicile	0	0	0	-313 812,00

Composition	Fonctions	Nom	Statut	Grade	Temps
	responsable	DUCRET Francine	titulaire	Rédacteur	55%
	Assistante	XX	Titulaire	Adjoint administratif	TNC 17h30
	Service civique	X	CDD		0,14 ETP
	inscriptions - secrétariat	GONCALVES Catarina	Titulaire	Adjoint administratif	complet
	Livreur	OUNZAR Aicha	Titulaire	Agent social	TNC 30h30
	Livreur	FAVRE ROCHEX Lydia	Titulaire	Agent social	TNC 30h30
	Livreur	BEREJ Ludovic	Titulaire	Agent social	TNC 30h30
	Livreur	GAULTIER Geneviève	Titulaire	Agent social	TNC 30h30
	Livreur	remplaçants	vacataires	Agent social	0,19 ETP
					<b>soit : 5,74 ETP</b>

Locaux	
	Locaux 8, Impasse du Manège – THONON - Location SCIC-Habitat bail emphytéotique (=>2042) sauf extension (véranda) qui appartient à la Ville Cuisine centrale chemin du Morillon

Activités	
	✓ Service de portage de repas à domicile
	✓ Suivi de la délégation de service publique de restauration secteur personnes âgées
	✓ orientation / information sur l'offre de services disponible sur le territoire en faveur des personnes âgées et l'aide aux démarches administratives.
	✓ Instruction dossiers d'aide sociale pour les personnes âgées
	✓ Organisation du « plan canicule »

## RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES

FONCTIONNEMENT	Personnel	Autres dépenses	TOTAL DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Résidence « le Manège »	4 773,27	100 066,89	104 840,16	78 000,00	-26 840,16

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat	RESULTAT SECTIONS CONFONDUES
Résidence « le Manège »	9 109,00	609,00	-8 500,00	- 35 340,16,00

### Composition

Fonctions	Nom	Statut	Grade	Temps
Entretien	HACENE Salima	Titulaire	agent technique	13%
<b>Soit : 0,13 ETP</b>				

Locaux/Moyens	Résidence Manège	Location SCIC-Habitat bail emphytéotique avec la Ville (=>2042) au 8 impasse du Manège
---------------	------------------	--

### Activités

- ✓ **Résidence du Manège** Résidence personnes âgées composée de 9 T1 bis et de 3 T1

# ANNEXES

5 bis place de l'Hôtel de Ville

**Directrice du CCAS : Stéphanie CROSET**  
Assistante du service : *Sylvie SONZINI* (TNC 25h00)

### Atout Jeunes

entretien :  
*Ayse YILDIZ*  
(1h/semaine)

### Pôle Financier

agent adm : *Sylvie LEPOUTRE*  
(50%)  
  
agent adm :  
*Majid ABADI*  
(50%)

### Logement

responsable :  
*Sandrine GALLAY*  
  
agent adm :  
*Véronique DORCIER*  
(TNC 17h30)  
  
entretien commun  
logements  
temporaires : *Ayser YILDIZ* (1h/sem)  
adjoint tech.

### Aides légales et facultatives

agent adm :  
*Majid ABADI*  
(50%)

### Services seniors et résidences

responsable : *Valérie TONNELIER*

#### impasse du MANège Atout seniors

responsable : *Francine DUCRET*  
assistante adm : *XXXX* (TNC 17h30)

accueil - inscriptions -  
encaissements  
*Catarina GONCALVEZ*  
*Emilie BECQ*

agents de prévention  
*Carine MERMIN*  
*XXXX*

Intervenants vacataires

entretien :  
*Salima HACENE*  
(TNC an. 12h30/sem)

livreurs de repas à  
domicile

*Ludovic BEREJ*  
(TNC 30h30)  
*Aicha OUNZAR*  
(TNC 30h30)  
*Maxime LAHAYE*  
(TNC 30h30)

*Lydia FAVRE ROCHEX*  
(TNC 30h30)

Remplaçant livreur :  
*xxxx* (agent horaire)

#### Résidences seniors "les Ursules" et "le Manège"

3 rue des Potiers

assistante adm : *Nadège SIMON* (TP  
80%)

accueil - maîtresse de maison : *Sophie  
CHEF*

infirmière : *XX* (TNC 31h00)

aides soignantes :  
*Béatrice PIERSON* (TNC 23h15)  
*Mélody KARAKATSANIS*  
(TNC 23h15)

agents sociaux de garde nuit et week end :

*Patricia PELLETIER*  
*Mélanie BEGUIN* (vacataires)  
*Amandine VIOLLET BOSSON*  
(vacataire)  
*Corinne HIRT* (vacataire)

agents d'entretien-restauration :

*Bouchra BARRAZO*  
*Delphine LAMBINET*  
*Laura MARTIN*  
*XXX*

agent d'entretien :  
*Salima HACENE* (4h/sem)

agent technique :  
*Eric LOUPPE*

agents rattachés  
hiérarchiquement au  
service Education-  
Jeunesse

### Programme de réussite Educative

coordinateur réussite  
éducative : *Nadia AIBOUT*

secrétariat :  
*Christine  
MONTEBAULT* (TNC  
17h30)

vacataires (0,55ETP)

	EXERCICE 2023 RAPPEL BUDGET PRIMITIF	EXERCICE 2024			ECARTS 2023/2024		différence BP 2023 et BP 2024	
		BP 2024 à périmètre constant avec effet report	Propositions d'extension d'activités	Propositions de réductions d'activités	TOTAL PROPOSITIONS 2024			
<b>DEPENSES</b>								
Dépenses directes	913 995,53	1 108 464,14	0,00	0,00	1 108 464,14	21,28%	194 468,61	60 %
Dépenses personnel CCAS	692 640,00	742 252,18	0,00	0,00	742 252,18	7,16%	49 612,18	40 %
<b>Cumul</b>	<b>1 606 635,53</b>	<b>1 850 716,3200</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 850 716,32</b>	<b>15,19%</b>	244 080,79 €	
<b>RECETTES</b>								
Recettes directes	296 119,71	374 694,40	0,00	0,00	374 694,40	26,53%	78 574,68	20 %
Subvention Ville	1 310 515,82	1 476 021,92	0,00	0,00	1 476 021,92	12,63%	165 506,10	80 %
<b>Cumul</b>	<b>1 606 635,53</b>	<b>1 850 716,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 850 716,32</b>	<b>15,19%</b>	244 080,79 €	
Différentiel REC/DEP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

**BP 2024 : coût réel par service avec ventilation du personnel et opérations d'ordre (hors subvention d'équilibre)**

SERVICES	SECTION DE FONCTIONNEMENT					SECTION D INVESTISSEMENT			RESULTAT SECTIONS CONFONDUES
	PERSONNEL VENTILE	AUTRES DEPENSES	TOTAL DEPENSES	RECETTES HORS SUBVENTION EQUILIBRE	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>292 162,21</b>	<b>658 486,32</b>	<b>950 648,53</b>	<b>125 318,42</b>	<b>-825 330,12</b>	<b>10 940,00</b>	<b>124 800,00</b>	<b>113 860,00</b>	<b>-711 470,12</b>
Administration générale	193 641,31	515 682,32	709 323,63	56 457,96	-652 865,67	10 940,00	124 800,00	113 860,00	-539 005,67
Subventions	0,00	107 956,00	107 956,00	0,00	-107 956,00	0,00	0,00	0,00	-107 956,00
Programme Réussite Educative	98 520,91	34 848,00	133 368,91	68 860,46	-64 508,45	0,00	0,00	0,00	-64 508,45
<b>LOGEMENTS</b>	<b>55 259,23</b>	<b>20 506,00</b>	<b>75 765,23</b>	<b>28 510,00</b>	<b>-47 255,23</b>	<b>6 383,00</b>	<b>883,00</b>	<b>-5 500,00</b>	<b>-52 755,23</b>
Logements temporaires	13 788,26	19 758,00	33 546,26	28 510,00	-5 036,26	6 383,00	883,00	-5 500,00	-10 536,26
Service Logement	41 470,97	748,00	42 218,97	0,00	-42 218,97	0,00	0,00	0,00	-42 218,97
<b>AIDES ET PRECARITE</b>	<b>12 143,22</b>	<b>61 685,00</b>	<b>73 828,22</b>	<b>72 300,00</b>	<b>-1 528,22</b>	<b>98 249,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 528,22</b>
Transport personnes à mobilité réduite	443,61	3 500,00	3 943,61	0,00	-3 943,61	0,00	0,00	0,00	-3 943,61
Secours et assistance	3 270,93	12 450,00	15 720,93	0,00	-15 720,93	0,00	0,00	0,00	-15 720,93
Santé	8 428,68	42 765,00	51 193,68	9 300,00	-41 893,68	0,00	0,00	0,00	-41 893,68
Accueil de jour	0,00	2 970,00	2 970,00	63 000,00	60 030,00	98 249,00	0,00	0,00	60 030,00
<b>PERSONNES AGEES</b>	<b>405 517,51</b>	<b>344 956,83</b>	<b>750 474,34</b>	<b>148 565,98</b>	<b>-601 908,36</b>	<b>10 720,00</b>	<b>609,00</b>	<b>-10 111,00</b>	<b>-612 019,36</b>
<b>Pôle animations seniors</b>	<b>170 565,05</b>	<b>125 584,84</b>	<b>296 149,89</b>	<b>69 365,98</b>	<b>-226 783,91</b>	<b>1 611,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 611,00</b>	<b>-228 394,91</b>
<b>Résidence du Manège</b>	<b>4 773,27</b>	<b>100 066,89</b>	<b>104 840,16</b>	<b>78 000,00</b>	<b>-26 840,16</b>	<b>9 109,00</b>	<b>609,00</b>	<b>-8 500,00</b>	<b>-35 340,16</b>
<b>Service aux seniors</b>	<b>230 179,19</b>	<b>119 305,10</b>	<b>349 484,29</b>	<b>1 200,00</b>	<b>-348 284,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-348 284,29</b>
Administratif	23 274,37	11 197,84	34 472,21	0,00	-34 472,21	0,00	0,00	0,00	-34 472,21
Portage de repas à domicile	206 904,82	108 107,26	315 012,08	1 200,00	-313 812,08	0,00	0,00	0,00	-313 812,08
<b>TOTAL</b>	<b>765 082,17</b>	<b>1 085 634,15</b>	<b>1 850 716,32</b>	<b>374 694,40</b>	<b>-1 476 021,93</b>	<b>126 292,00</b>	<b>126 292,00</b>	<b>98 249,00</b>	<b>-1 377 772,93</b>

**Evolution des budgets de fonctionnement 2023 et 2024 par secteur d'activité (sans ventilation du personnel)**

	DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT			CALCUL DE LA SUBVENTION		
	BP TOTAL 2023	BP TOTAL 2024	évolution en %	BP TOTAL 2023	BP TOTAL 2024	évolution en %	BP TOTAL 2023	BP TOTAL 2024	évolution en %
<b>Fonctionnement général</b>	<b>856 562,68</b>	<b>956 898,99</b>	<b>11,71</b>	<b>123 370,00</b>	<b>125 318,42</b>	<b>1,58</b>	<b>733 192,68</b>	<b>831 580,58</b>	<b>13,42</b>
Administration générale	570 315,68	715 574,08	25,47	52 821,00	56 457,96	6,89	517 494,68	659 116,12	27,37
Services extérieurs	122 956,00	107 956,00	- 12,20	-	-	#DIV/0!	122 956,00	107 956,00	- 12,20
Programme de Réussite Educative	163 291,00	133 368,91	- 18,32	70 549,00	68 860,46	- 2,39	92 742,00	64 508,46	- 30,44
<b>Logement</b>	<b>76 316,00</b>	<b>81 657,99</b>	<b>7,00</b>	<b>28 710,00</b>	<b>28 510,00</b>	<b>- 0,70</b>	<b>47 606,00</b>	<b>53 147,99</b>	<b>11,64</b>
Logements temporaires	75 558,00	80 909,99	7,08	28 710,00	28 510,00	- 0,70	46 848,00	52 399,99	11,85
Service Logement	758,00	748,00	- 1,32	-	-		758,00	748,00	- 1,32
<b>Aides et précarité</b>	<b>60 528,00</b>	<b>61 685,00</b>	<b>1,91</b>	<b>25 800,00</b>	<b>72 300,00</b>	<b>180,23</b>	<b>34 728,00</b>	<b>- 10 615,00</b>	<b>- 130,57</b>
Aides santé	40 752,00	42 765,00	4,94	9 600,00	9 300,00	- 3,13	31 152,00	33 465,00	7,42
Secours et assistance	12 750,00	12 450,00	- 2,35	-	-	#DIV/0!	12 750,00	12 450,00	- 2,35
Transport personnes handicapées	3 500,00	3 500,00	-	-	-	#DIV/0!	3 500,00	3 500,00	-
Accueil de jour	3 526,00	2 970,00	- 15,77	16 200,00	63 000,00	288,89	12 674,00	- 60 030,00	373,65
<b>Personnes âgées</b>	<b>613 228,85</b>	<b>750 474,34</b>	<b>22,38</b>	<b>118 239,71</b>	<b>148 565,98</b>	<b>25,65</b>	<b>494 989,14</b>	<b>601 908,36</b>	<b>21,60</b>
Services aux seniors	33 236,10	36 284,91	9,17	-	-	#DIV/0!	33 236,10	36 284,91	9,17
Portage repas à domicile	206 940,65	316 902,26	53,14	1 547,24	1 200,00	- 22,44	205 393,41	315 702,26	53,71
Pôle animations seniors	274 358,10	292 544,73	6,63	45 692,47	69 365,98	51,81	228 665,63	223 178,75	- 2,40
Résidence du Manège	98 694,00	104 742,44	6,13	71 000,00	78 000,00	9,86	27 694,00	26 742,44	- 3,44
<b>Totaux</b>	<b>1 606 635,53</b>	<b>1 850 716,32</b>	<b>15,19</b>	<b>296 119,71</b>	<b>374 694,40</b>	<b>26,53</b>	<b>1 310 515,82</b>	<b>1 476 021,93</b>	<b>12,63</b>

